



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 8 décembre 2021

Un pas de plus sur la transparence de l'origine, qu'il faut dorénavant renforcer sur le plan européen !

C'est un nouveau pas en faveur de l'origine France qui a été franchi en 2021, avec la remise de l'avis du Conseil National de la Consommation (CNC) sur l'origine des denrées alimentaires et de leurs ingrédients à la Ministre Agnès Pannier-Runacher ce lundi 6 décembre.

Cet avis, auquel la FNSEA a activement contribué, encourage les opérateurs à renforcer la transparence en matière d'étiquetage de l'origine des matières premières agricoles utilisées dans les produits transformés, dans le cadre du règlement européen INCO¹.

Le second objectif de cet avis vise à formuler des propositions concrètes à l'échelle européenne dans le cadre de la stratégie Farm to fork au moment même où la France s'apprête à prendre la Présidence de l'UE dès janvier prochain.

Cet avis s'ajoute à l'encadrement de l'utilisation du drapeau français ou de la carte de France, instauré par la Loi EGAlim 2 dont le décret d'application est très attendu. En effet, revendiquer l'origine France d'un produit alimentaire ne peut être autorisé que si les produits agricoles incorporés le sont également afin d'éviter toute tromperie du consommateur.

La Loi EGAlim 2 impose également l'étiquetage de l'origine des viandes dans la restauration hors foyer, autre débouché majeur de produits agricoles.

Nous sommes ici aussi dans l'attente du décret pour que cette disposition entre en vigueur le plus rapidement possible.

Suite aux revendications fortes et légitimes des producteurs, relayées par des propositions concrètes de la FNSEA, la France a su - pour répondre aux attentes des consommateurs et des producteurs – expérimenter l'indication de l'origine du lait et des viandes dans les produits transformés. Aujourd'hui, cette règle est mise en œuvre par tous les opérateurs car il s'agit d'un axe très fort de création de valeur. Aucun retour en arrière ne peut être envisagé dans l'intérêt des filières et du consommateur.

Tout plaide donc pour transformer l'essai au niveau européen. La Présidence française de l'UE est une opportunité à ne pas manquer pour renforcer les exigences en matière de transparence sur l'origine des produits agricoles, en s'inspirant des éléments issus de cet avis.

Contact presse :

Sabri Derradji – 06 21 16 80 84 – sabri.derradji@reseaufnsea.fr

¹ Règlement européen INformation du COnsommateur